

Sur la situation en matière de Développement Durable 2019

Depuis 2010, et conformément à la loi dites « Grenelle II » (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport doit décrire sous forme de synthèse la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans qu'elle produit.

Cette situation est à analyser au regard des 5 finalités du développement durable qui sont :

- Lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objectif du document est d'analyser de façon transversale les impacts de toutes les actions du territoire sur l'ensemble de ces 5 finalités et d'ancrer les questions du développement durable au cœur des débats.

Sommaire

-I- Introduction : Présentation du territoire	5
-II- La lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère	6
i. Le PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial	6
ii. Le développement des énergies renouvelables	7
a) Le réseau de chaleur.....	7
b) La mise à disposition de foncier pour un projet de centrale photovoltaïque	7
iii. Le PLH : Plan Local de L’Habitat.....	8
iv. Le POPAC : Programme Opérationnel Préventif d’accompagnement des Copropriétés.....	8
v. Transports.....	9
a) Eco-mobilité partagée	9
b) Politique vélos	9
c) Politique transports en commun.....	11
-III- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	12
i. Gestion des espaces végétalisés.....	12
ii. Schéma de Cohérence d’Orientation Paysagère – le plan paysage	14
iii. Maison de l’Environnement Vagabonde	14
iv. Aménagement de l’Ile de Douvres à Torcy	15
v. Inventaire faune flore.....	15
Vi. Cartographies et SIG.....	16
-IV- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	17
i. Emploi, insertion, et formation professionnelle	17
a) La politique de la ville	17
b) Projet ANRU (renouvellement urbain)	19
c) Signature d’une convention entre la SGP (Société du Grand Paris), la CAPVM, et les villes de Chelles et Champs-sur-Marne.....	20
d) Site internet emploi.....	21

e)	Manifestations majeures.....	21
f)	Structures locales et subventions aux associations	22
g)	Soutien aux actions de développement économiques	23
h)	Aide à l'amélioration de l'habitat	24
-V-	L'épanouissement de tous les êtres humains.....	24
i.	Elaboration du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).....	24
ii.	Projet alimentaire territorial	25
iii.	Santé et prévention	25
a)	Contrat Local de Santé	25
b)	Suivi et/ou soutien des projets de Maison de Santé en émergence.....	27
c)	Prévention	27
iv.	Pratiques sportives	27
a)	Les équipements.....	27
b)	Les événements sportifs.....	28
v.	Diffusion culturelle	28
a)	Les équipements.....	28
b)	Spectacle vivant.....	29
vi.	Enseignement.....	30
a)	Digital U (Grande Ecole du numérique).....	30
b)	Projet I-site <i>Future</i>	31
c)	Participation aux Future Days – 27-28 novembre 2019 – Cité Descartes.....	31
d)	Diffusion du campus au-delà de la Cité Descartes et sur l'ensemble du territoire.....	31
-VI-	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	32
i.	Gestes éco-citoyens réalisés au restaurant communautaire :	32
ii.	Démarche développement durable pour les grandes réunions.....	32
iii.	La gestion des déchets	32
a)	Le SIETREM	33

b) Le SIETOM..... 34

-I- Introduction : Présentation du territoire

Le territoire de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne résulte de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine » au nord, Marne-la-Vallée / Val Maubuée » au centre et « Brie Francilienne » au sud, par arrêté préfectoral du 15 novembre 2015 portant à sa création.

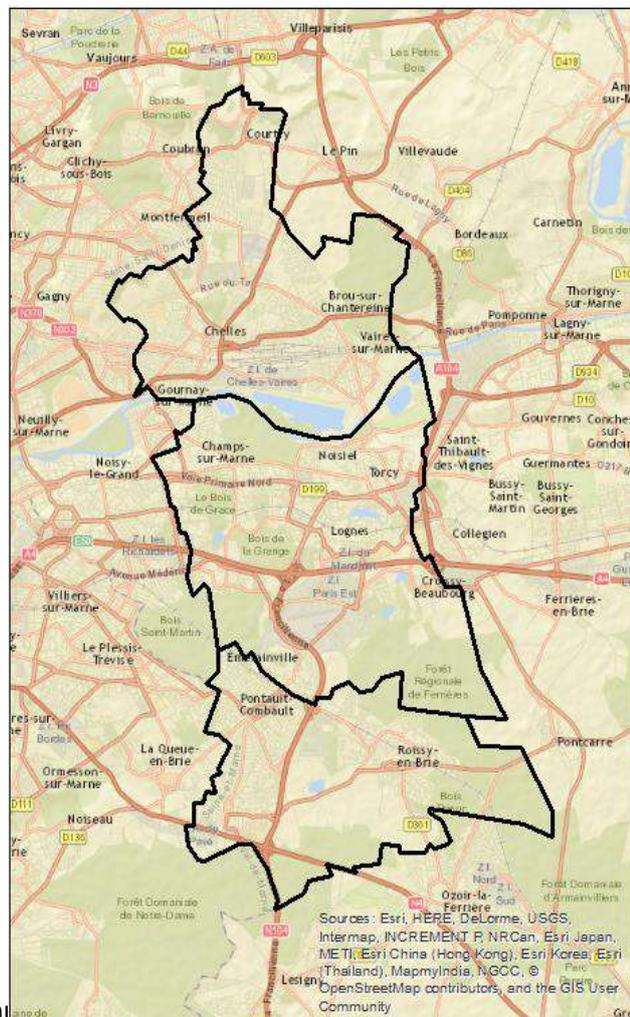
Paris - Vallée de la Marne compte 229 695 habitants (INSEE population 2015).

4 thématiques fortes caractérisent le territoire :

1. Sa qualité de vie : situation géographique entre ville et campagne, services de proximité... ;
2. Son dynamisme économique ;
3. Des axes de mobilités structurant et en projet
4. La mixité sociale.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2016, la communauté d'agglomération exerce, depuis le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communes, de nombreuses compétences qui lui donne des leviers d'actions sur le développement durable et notamment :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain
- Programme local de l'habitat
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Organisation de la mobilité et des transports publics intercommunaux
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels
- Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle
- Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport
- Citoyenneté et prévention



-II- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

i. Le PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

L'engagement de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a été voté en Conseil Communautaire le 10 octobre 2017. Le lancement officiel a donné lieu à la signature d'un accord-cadre de partenariat avec l'ADEME Ile de France pour trois ans. Celui-ci prévoit les domaines prioritaires où l'agglomération peut solliciter des aides financières. L'élaboration du PCAET a été confiée en Juin 2018 à un bureau d'études.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, qui vise à :

- Réduire l'empreinte carbone du territoire
- Préserver la qualité de l'air
- S'adapter au changement climatique.

C'est un projet transversal qui concerne les secteurs d'activités suivant : résidentiel, tertiaire, transport, agriculture, déchets, et l'industrie.

Il s'agit de définir une vision du territoire en se fixant des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et en proposant un plan d'action 2020-2025 pour les atteindre. Sur ce projet, la CA Paris – Vallée de La Marne a un rôle d'animateur territorial et de coordination avec les acteurs du territoire.

2 COPIL ont déjà eu lieu :

- COPIL de validation du diagnostic le 17 Mai 2019
- COPIL de validation de la stratégie le 27 Juin 2019

Plus d'une quarantaine d'élus du territoire et de partenaires étaient représentées lors de ces COPIL : communes, département, aménageurs, université, gestionnaires de réseaux d'énergie, chambres consulaires, organismes de la mobilité...

Le planning est le suivant :

- Septembre-Novembre 2019 : 5 ateliers d'élaborations du plan d'actions 2020-2025 (Adaptation au changement climatique, énergies renouvelables et réseaux d'énergie, Habitat, Mobilité, Entreprises)
- 18 Décembre : COTECH de partage et de consolidation du plan d'actions 2020-2025. Le plan d'actions décline la stratégie en actions à mener pour atteindre les objectifs. Un dispositif de suivi et d'évaluation fixera les indicateurs qui permettront d'évaluer la progression des actions.

Le PCAET sera établi pour 6 ans, puis mis à jour. Un bilan devrait être réalisé à mi-parcours, 3 ans après l'approbation du PCAET (en 2023).

Pour en savoir plus sur le PCAET de la CA Paris-Vallée de La Marne : <https://www.agglo-pvm.fr/actions/environnement/plan-climat-air-energie-territorial>

ii. Le développement des énergies renouvelables

a) Le réseau de chaleur

La CA Paris – Vallée de La Marne a en gestion un réseau de chaleur en géothermie sur les communes de Lognes et Torcy. Le délégataire est Géoval.

D'après le dernier rapport d'activité de Géoval (2018), l'exploitation a été marquée par les indicateurs suivants :

- Le taux de couverture par la géothermie dans le mix énergétique: 79% géothermie, et 21% gaz. Le taux de couverture de la géothermie a fortement diminué ; cela s'explique par le raccordement des bâtiments existants du quartier de l'Arche Guédon.
- Une longueur de réseau de 11,54 km
- Le chiffre d'affaires global pour l'année 2018 est de 3 868 521 €HT (+8,6% par rapport à l'exercice précédent)
- Une consommation d'eau de 479m³ (fuites du réseau + consommation d'eau des chaudières)
- Un volume de vente d'énergie thermique de 49 795 Mwh (en augmentation de 9,1%)
- Un prix moyen de la chaleur pour les logements de 73,97€ HT/Mwh (en diminution de 4,96%)

L'extension du réseau de chaleur par géothermie vers le quartier de l'Arche Guédon a été achevée en 2018. En 2018, 5 396 équivalents logements étaient raccordés au réseau de chaleur. La connexion du quartier de l'Arche Guédon a permis le raccordement de 6 nouvelles sous-stations, générant une augmentation de la puissance raccordée de 3 061 kW (équivalent de 502 logements). A terme 6 000 logements seront raccordés.

La création d'un réseau géothermie est prévue sur les communes de Champs-sur-Marne et Noisiel. Les travaux ont démarré et la mise en service est programmée au dernier trimestre 2021. Les caractéristiques du réseau seront les suivantes :

- 10 000 équivalents logements chauffés
- 19 km de réseaux
- Une production de 97 GWh/an
- 40 M€ d'investissements, avec un financement participatif de 500 000€

b) La mise à disposition de foncier pour un projet de centrale photovoltaïque

La Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne est propriétaire de 16ha au Fort de Courtry au lieu-dit « Plateau de Bel Air ». Ces terrains, antérieurement occupés par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), comportent des servitudes qui en limitent fortement la valorisation et le destine à long terme à une carrière de gypse.

Une occupation transitoire du site, permettant de le valoriser pendant 25 à 30 ans, et prenant en compte les difficultés du site a donc été recherchées et le principe de proposer ce site à des opérateurs de la filière photovoltaïque a donc été retenue. L'entreprise « Générale du Solaire » a été retenue et une promesse de bail emphytéotique a été signée en février 2019. Il est envisagé un dépôt de permis de construire 1er semestre 2020, et une mise en service à partir de 2022 environ.

La production d'électricité attendue est de 5,5 GWh/an. Le projet doit au préalable être présenté à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) qui détermine les niveaux de prix de rachat de l'électricité. Ce projet offrira des recettes fiscales et locatives à la CA - Paris Vallée de la Marne mais contribuera surtout à produire de l'énergie électrique renouvelable.

iii. Le PLH : Plan Local de L'Habitat

Paris Vallée de La Marne a commencé en 2018 l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH). Les dispositions du seul PLH en vigueur sur le territoire (PLH de l'ex Val Maubuée) se sont arrêtées fin 2017. L'élaboration du PLH a été confiée à l'équipe Guy Taïeb Conseil en juin 2018. Le PLH est un document de programmation qui fixe des orientations en matière d'habitat pour 6 ans sur la base d'un diagnostic de l'habitat de l'agglomération. Il doit prendre en compte les différents schémas existants (Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, SRHH, PDALHPD..), les obligations SRU, et les politiques préalables ou en cours (PLU, PCAET, NPNRU, POPAC...).

Le PLH est mené avec un planning proche de celui du PCAET, ces deux démarches devront notamment permettre de se fixer des objectifs en matière de rénovation énergétique des logements.

Le projet de PLH sera présenté au conseil communautaire du 19 Décembre 2019 pour être arrêté.

Les orientations y figurant sont les suivantes :

- Répondre aux besoins en logements croissants
- Produire des logements abordables
- Saisir les opportunités d'innovation
- Recoudre le tissu urbain via les opportunités foncières
- Réduire le risque de déqualification de l'offre ancienne

iv. Le POPAC : Programme Opérationnel Préventif d'accompagnement des Copropriétés.

Sur le territoire intercommunal, environ 36 000 logements, soit 40% des habitations du territoire, sont en copropriétés. Dans le cadre de sa politique d'amélioration du parc privé, la Communauté d'Agglomération met en œuvre un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) sur tout le territoire intercommunal depuis mai 2019 et pendant 3 ans. Ce programme partenarial avec l'ANAH ¹ a pour objectif d'intervenir en amont des difficultés des copropriétés par des actions de prévention et d'accompagnement de celles-ci (auprès des copropriétaires, conseils syndicaux, syndic). La spécificité du fonctionnement des copropriétés étant obscure pour le copropriétaire lambda, des actions publiques de sensibilisation, d'accompagnement et de formation permettent de maintenir et développer un fonctionnement sain des copropriétés.

En 2019, les premières actions mises en place sont :

- Les soirées de la copropriété : soirée d'information aux copropriétaires, et de formation pour les conseillers syndicaux et syndic bénévoles

¹ Agence Nationale de l'Habitat

- Les permanences d'un expert de la copropriété, sur rendez-vous, afin de conseiller et d'orienter les copropriétaires sur des sujets techniques (mise en œuvre de travaux) ou de fonctionnement (juridique, gestion..)
- Le réseau partenarial des acteurs locaux
- L'observation des copropriétés du territoire
- L'établissement d'une liste des copropriétés fragiles et la réalisation de diagnostic flash et d'appuis ponctuels

v. Transports

a) Eco-mobilité partagée

Depuis 2014 l'agglomération propose, en partenariat avec les agglomérations de Val d'Europe et de Marne et Gondoire un service opéré par la société Clem de co-voiturage, d'autopartage et de bornes de recharge électrique.

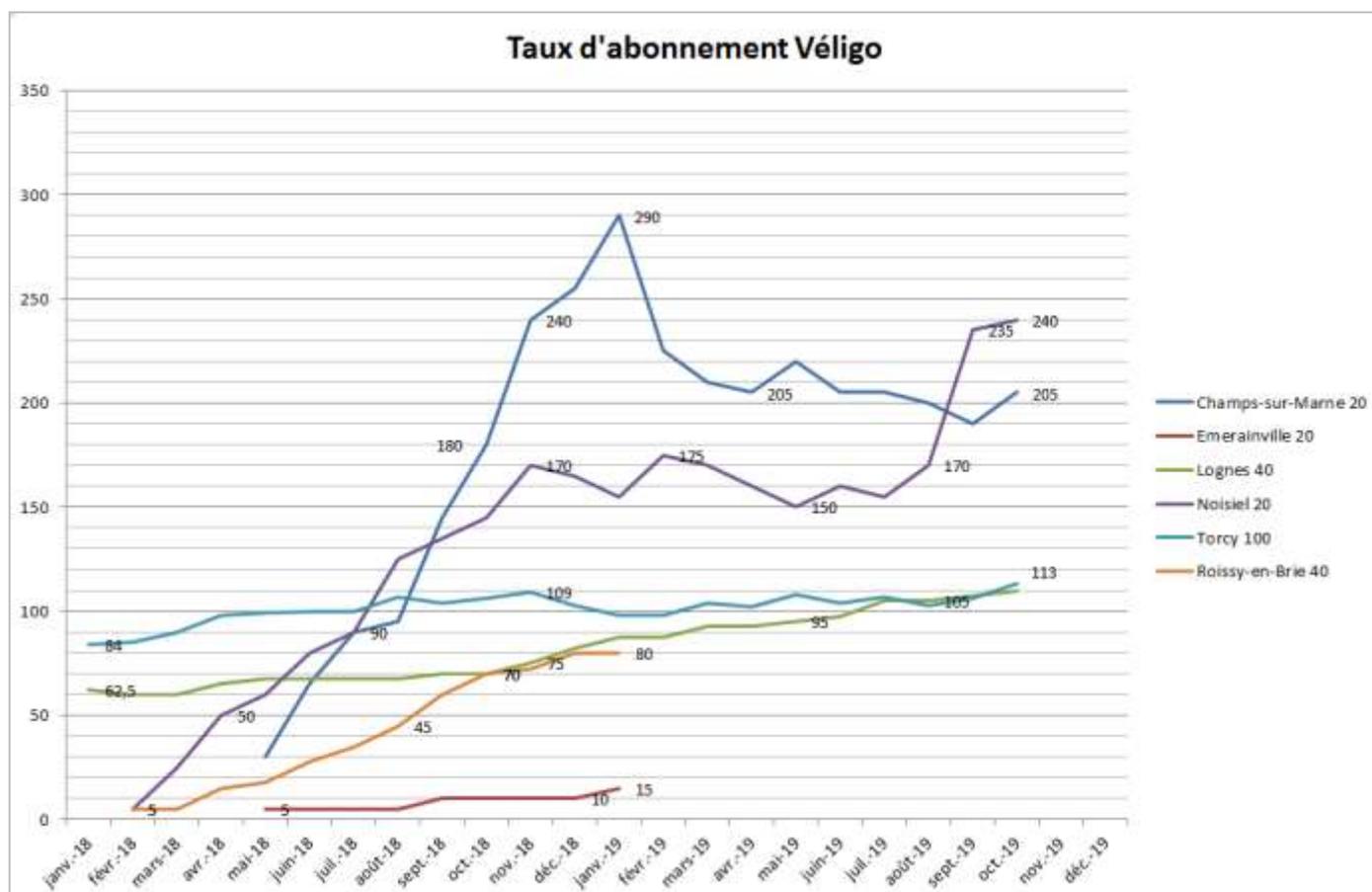
Cette offre est disponible sur la partie centre de l'agglomération Paris - Vallée de la Marne et représente la mise à disposition des habitants et des entreprises (après inscription, souscription de l'abonnement au service et réservation) 23 stations d'écomobilité équipées de 17 véhicules en autopartage et 34 bornes de recharge. En 2018 l'accessibilité au service a été améliorée avec la signature d'une convention Gireve autorisant l'interopérabilité entre les différents services de ce type en Île-de-France. Ainsi, tous les véhicules électriques peuvent utiliser ces bornes pour des rechargements allant d'une demi-heure à une journée. De plus Ile de France Mobilité vient de labelliser ce service d'écomobilité. Cette labellisation permet de :

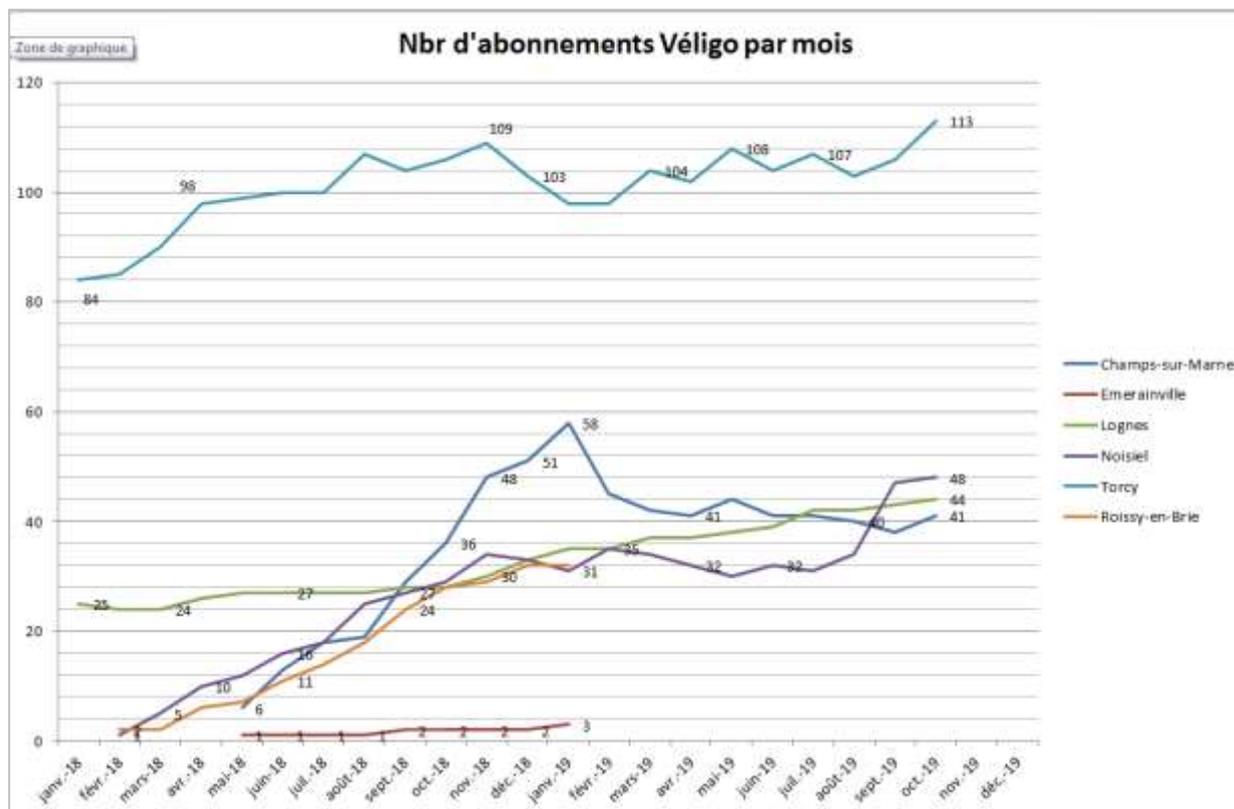
- gérer le stationnement et de verbaliser les véhicules qui n'auraient pas la vignette ;
- garantir des places de stationnement pour les véhicules en autopartage ;
- donner de la visibilité aux opérateurs d'autopartage ;
- harmoniser les services pour une meilleure compréhension par l'utilisateur.

b) Politique vélos

- Cartographie SIG : L'agglomération offre aux habitants plus d'une centaine de kilomètres d'itinéraires cyclables protégés et continue sa démarche de recensement des voies vertes, cyclables et voiries apaisées. Dans le cadre d'un souci d'amélioration des continuités cyclables et de l'information pour l'ensemble des habitants, une carte via le logiciel du SIG a été produite à la mi-2019. Ce document sera régulièrement mis à jour et sera consultable à terme par l'ensemble des personnels et des services des communes mais également, par l'ensemble des citoyens de l'agglomération. Il est également envisagé de les utiliser dans une collaboration avec l'office du tourisme.
- Elaboration d'une stratégie cyclable : L'Agglomération, ainsi que les communes membres, se basent aujourd'hui sur les schémas vélo des anciens EPCI pour développer les itinéraires cyclables. Elles cherchent à développer les raccordements, les continuités et la mise en cohérence de ces itinéraires. L'Agglomération a candidaté et a été sélectionnée à l'appel à projet ADEME Vélo&Territoire en vue de se doter d'un schéma directeur des itinéraires cyclables. Cette démarche permettra de décliner localement le plan vélo adopté par Région Île de France en 2017.

- Chantier d'insertion porté par la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi, intitulé la « VELOSTATION-PVM » :
 - Un parc de stationnement de 100 places (consigne VELIGO®) ;
 - Un atelier physique, le technicentre, pour effectuer les réparations, faire du marquage contre le vol (immatriculation et enregistrement sur une base de données nationale des vélos), animer les ateliers participatifs, louer des vélos classiques et électriques ou prodiguer quelques conseils en mobilité ;
 - Un camion-atelier, la Veli'mobile, qui permet de délivrer des prestations au domicile du particulier, en entreprise ou sur une place publique
- Stations Véligo : L'agglomération possède et gère les stations Véligo déployées sur son territoire dans les communes de Noisiel, Champs-sur-Marne, Roissy-en-Brie et Emerainville. Les stations Véligo améliorent l'intermodalité et dotent chacune des gares du territoire d'une solution de parking sécurisée pour les cyclistes qui empruntent les transports en commun. L'accès à ces consignes sécurisées est soumis au paiement d'un abonnement à hauteur d'un euro par mois. Le suivi de ce service est géré par l'agglomération via le prestataire Promométo.





- Aménagement de la liaison Marne Dhuis : Une étude est en cours pour élaborer une liaison cyclable de 13km traversant 4 communes : Brou sur Chantereine, Vaires-sur-Marne, Croissy, Chelles.
- Le développement en collaboration avec IDFM du service Véligo Location comprenant deux volets :
 - Un premier permettant la location longue durée d'un vélo à assistance électrique (6 mois) pour un abonnement de 20€ par mois incluant des services comme l'entretien et l'application Véligo Location, pour lequel certains sites d'information, d'aide, de formation ou de location ont été sélectionnés sur le territoire de l'agglomération.
 - Un second volet autour d'une réflexion pour une aide locale (500€) à l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les citoyens.

c) Politique transports en commun

- Suite aux restructurations intervenues en 2018 sur le territoire du bassin Chellois et du bassin de Tournan-en-Brie, la CA Paris – Vallée de La Marne est en phase d'observation de ces nouveaux réseaux. Île-de-France mobilité (IDFM) impose un délai de 6 mois après les adaptations pour effectuer un premier bilan complet des nouvelles offres.

- L'agglomération s'est engagée concrètement sur le SDA-Ad'AP proposé par IDF mobilité concernant la mise aux normes pour l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduites) des arrêts de bus du territoire. Le recensement et l'identification des arrêts du territoire est aujourd'hui complet et le lancement des derniers dossiers de demande de subvention, pour 9 arrêts, est en cours auprès d'IDFm. Les travaux de mises aux normes PMR ont été réalisés en 2019 sur 8 arrêts.
- L'agglomération est également, par délégation de compétence d'IDFm, autorité organisatrice de niveau 2 et gère à ce titre l'organisation, l'attribution et le suivi de la réalisation de l'offre en Transport à la Demande (TAD). L'appel d'offre pour la période de 2019 à 2021 a été fructueux et de nombreuses améliorations ont été apportées au service. Tant au niveau de la qualité que du système de réservation et de suivi de l'offre.
- Les gares routières du territoire sont progressivement mises en gestion. L'objectif est d'organiser les services multimodaux de déplacement au sein de ces sites et d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers des transports en commun. Ainsi, après la gare routière de Chelles, la gare routière Torcy a été mise en gestion et la gare routière de Vaires Sur Marne sera gérée dès sa mise en service prévue mi 2020.
- L'aménagement du Pôle gare de Vaires sur Marne a débuté en Juillet 2018 et devrait se terminer l'été 2020. Ce pôle, qui comportera une gare routière au nord est le fruit d'une collaboration entre la commune de Vaires-sur-Marne, la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, le Département de Seine-et-Marne et Île-de-France Mobilités. Les usagers de la gare de Vaires-sur-Marne, bénéficieront d'une consigne Véligo à l'issue du réaménagement du pôle.

-III- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

i. Gestion des espaces végétalisés

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne est composé de 40% d'espaces végétalisés (boisements, espaces verts, parcs, jardins, milieux protégés, plans d'eau, etc...).

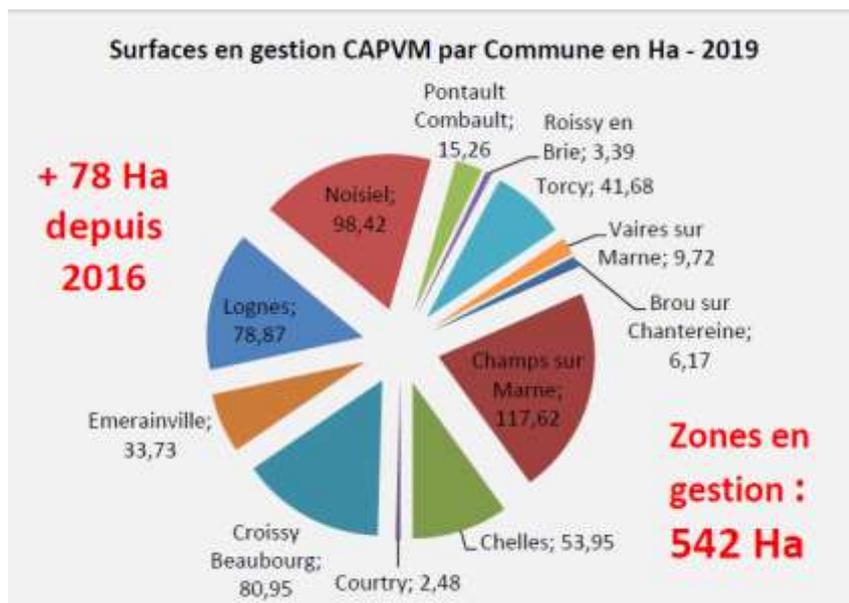
Ces espaces verts sont gérés par le service Régie Parcs et Forêts, par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), d'autres partenaires (Agence des Espaces verts de la région Ile de France, la Région, le Département et les communes), et des privés.

L'occupation du sol du territoire des espaces végétalisés, soit 4227 ha, est répartie comme suit *:

- 66% de Bois/Forêts (2 790 ha) ;
- 20% d'espaces agricoles (808 ha) ;
- 7,5% de milieux semi-naturels (323 ha) ;
- 7,5% de plans d'eau (306 ha).

**Source : IAU (Insitut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France)*

Répartition de la gestion CAPVM des espaces végétalisés par commune en Ha en 2019



Source : Données SIG de la CAPVM

Le territoire est riche en biodiversité faunistique et floristique. L'habitat le plus représentatif est le milieu boisé. A ce titre, plusieurs espaces naturels sont classés et protégés au niveau européen, national et régional.

Le territoire compte actuellement :

- 23 ZNIEFF (Type 1 et 2) ;
- 1 Biotope ;
- 1 RNR (Réserve Naturelle Régionale) ;
- 1 site NATURA 2000 ;
- 5 PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière) ;
- 56 plans d'eau ;
- des Bois et Forêts ;
- des Parcs/Jardins/Squares.

La CAPVM est dans une démarche de gestion différenciée depuis plusieurs années afin de moins impacter la biodiversité locale (opération zéro phyto pour l'entretien des parcs et jardins depuis 2009, fauchage tardif, réduction de la fréquence des tontes, gestion des déchets verts, réutilisation des broyats de ligneux pour la valorisation, pratique de l'éco-pâturage pour la réduction des nuisances sonores dans les espaces semi-naturels).

Par ailleurs, la mise en place de ruches sur certains lieux du territoire permet de valoriser l'activité des abeilles par la récolte du miel et la distribution aux agents de la CAPVM.

Suite aux travaux de grandes envergures (le Grand Paris et le Projet du Centre Aquatique), des expertises écologiques sont menées par des bureaux d'études spécialisés pour des propositions de mesures compensatoires afin d'impacter le moins possible la perte de la biodiversité et surtout de préserver les espèces. Ces mesures répondent à la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC), citée dans la Loi du 8 Août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Des espèces nuisibles telles que les frelons asiatiques (*Vespa velutina*), la processionnaire du chêne, et des espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon (*Reinoutria japonica*) présents sur le territoire sont aussi gérés par l'Agglomération sur les surfaces qu'elle a en gestion.

Pour lutter contre cet hyménoptère envahissant, l'Agglomération travaille en étroite collaboration avec une société spécialiste en la matière et a également mis en place une procédure d'intervention en interne en cas de signalement. La CA Paris – Vallée de La Marne travaille également avec Seine et Marne Environnement pour observer et tester des modes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Concernant la Renouée du Japon, une cartographie est en cours d'élaboration et des expérimentations sont menées pour limiter la propagation et le développement de cette plante non-endémique.

ii. Schéma de Cohérence d'Orientation Paysagère – le plan paysage

Le SCOP propose de réaliser des trames vertes et bleues pour que les habitants de Paris-Vallée de la Marne profitent d'espaces paysagers de qualité et que les espaces naturels, protégés ou non, ainsi que les espaces forestiers et agricoles, soient valorisés.

Ce document est élaboré selon 3 parties :

- Première partie : Un diagnostic des paysages de l'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne, apportant une série d'enjeux et de potentiels.
- Deuxième partie : Les « orientations » de projet pour les paysages de l'agglomération, qui définissent des « objectifs de qualité paysagère ». Ces « objectifs de qualité paysagère » désignent la formulation des actions possibles en matière d'aménagement du paysage à l'échelle de l'agglomération.
- Troisième partie : Un programme d'actions, formalisé à travers des guides qui facilitent la mise en œuvre des objectifs. On définira alors des « fiches-actions », destinées aux acteurs/usagers du territoire

Les 12 communes de la CAPVM ont été associées tout au long de la démarche. Le SCOP propose des projets et des actions à intégrer dans les PLU des communes.

Le SCOP a été validé au conseil communautaire d'avril 2019.

iii. Maison de l'Environnement Vagabonde

La Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de La Marne coordonne un programme d'animations mené par différentes associations rassemblées au sein de la Maison de

l'Environnement Vagabonde. La programmation éclectique proposée par les partenaires associatifs locaux permet d'intéresser une diversité de publics autour de thèmes qui ont tous trait au développement durable, et à la sensibilisation des habitants à leur environnement :

- Découverte de la réserve naturelle régionale des îles de Chelles
- Observation de la faune et la flore
- Confection de nourriture pour les abeilles
- Fabrication d'objets à partir de matériaux naturels (cosmétiques, attrape-rêve, lutrins, épouvantails...)
- Réparation d'objets (vélos, petits appareils électriques...)
- Jardinage et permaculture
- Initiation à l'autoconstruction et à la construction avec des matériaux biosourcés (paille..)

Chaque mois, des dizaines de participants, des jeunes, des familles, des seniors, prennent part à ces animations gratuites.

Ce programme d'animations continuera en 2020, avec une centaine d'animations programmées.

iv. Aménagement de l'île de Douvres à Torcy

L'aménagement de l'île de Douvres s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés en bord de Marne.

L'objectif de ce nouveau projet est de créer un site de sensibilisation à l'environnement avec des cheminements permettant la découverte des milieux aquatiques ainsi que des zones préservées pour la faune et la flore. Les travaux ont permis l'aménagement de différents types de mares, de cheminements, la création d'un belvédère ouvrant une perspective sur la chocolaterie Menier et la clôture des zones naturelles préservées. Cet aménagement a été inauguré en Juin 2019.

En bord de Marne, les projets suivants ont déjà été réalisés :

- Le chemin des berges situé entre le pont de Vaires-sur-Marne et le pôle nautique.
- La construction des bâtiments du club de canoë kayak de Torcy
- L'aménagement du hameau du moulin
- L'aménagement du mail des îles avec la valorisation d'une zone humide en 2013
- La requalification de la route de Noisiel (RD10p) entre le carrefour des cantines et la rue Jean Jaurès avec l'aménagement de traversées piétonnes et d'une piste cyclable

v. Inventaire faune flore

Pour mieux connaître la biodiversité de son territoire, Paris - Vallée de La Marne mène des inventaires faunes/flores qui sont ensuite cartographiés. Ces données permettent à la CAPVM d'avoir une bonne connaissance de la biodiversité de son territoire et d'en tenir compte dans les modes de gestion des espaces verts qu'elle met en place. Cette connaissance permet également de sensibiliser les partenaires de la CAPVM, et notamment les communes.

Divers inventaires sont menés sur le territoire : insectes, flore, vers de terre, oiseaux, amphibiens, et suivi écologique de plans d'eau.

En 2018, les inventaires ci-dessous ont été menés par la CAPVM, Seine et Marne Environnement, et l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- Réserve naturelle régionale des îles de Chelles : 6 inventaires Insectes (Coléoptères), 6 inventaires oiseaux, et 8 tournées de surveillances des berges et des îles
- Chelles : 5 inventaires insectes, flore, vers de terre et oiseaux
- Courtry : 15 inventaires insectes, oiseaux et 3 suivis écologiques des plans d'eau
- Champs sur Marne : 15 inventaires insectes, oiseaux, et 3 suivis écologiques des plans d'eau
- Croissy Beaubourg : 45 inventaires insectes, amphibiens, oiseaux, vers de terre, flore, et 4 suivis écologiques des plans d'eau
- Emerainville : 18 inventaires insectes, oiseaux et flore
- Lognes : 37 Inventaires Insectes, Oiseaux, Amphibiens et Flore et 4 Suivis écologiques des plans d'eau
- Noisiel : 13 Inventaires Insectes, Oiseaux et Flore
- Pontault-Combault : 10 Inventaires Amphibiens, Flore et Oiseaux
- Roissy en Brie : 10 Inventaires Insectes, Flore et Oiseaux Cartographie des zones en gestion (SIG ; CAPVM)
- Torcy : 41 Inventaires Insectes, Oiseaux, Amphibiens et Flore
- Vaires sur Marne : 8 Inventaires Amphibiens, Flore Oiseaux, Labellisation/engagement

L'agglomération a candidaté pour l'obtention du label Ecojardin pour le parc de Noisiel et s'est inscrit dans la démarche territoire engagé pour la Nature lancé par le ministère de la Transition écologique.

Le label Ecojardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Il est établi sur la base de critères intégrés à un référentiel véritable outil méthodologique, un guide de bonnes pratiques à destination des gestionnaires d'espaces verts. Il répond à deux objectifs :

- Disposer d'un langage commun concernant la gestion écologique
- Guider les gestionnaires d'espaces verts vers de bonnes pratiques

La démarche territoire engagé pour la biodiversité est un engagement de l'agglomération d'agir pour valoriser, sauvegarder et reconquérir la biodiversité de son territoire et garantir santé, sécurité et bien-être aux citoyens. L'objectif est de mobiliser des ressources, concrétiser les idées, développer des actions et faire émerger des solutions propres au territoire de PVM et ses enjeux en matière de biodiversité.

Vi. Cartographies et SIG

La Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne dispose d'un Système d'Information Géographique (SIG), accessible à partir du Géoportail, permettant de cartographier le territoire avec plusieurs thématiques notamment le volet Environnement.

Cet outil de travail via des cartes interactives offre une visibilité sur l'ensemble des espaces naturels présents sur le territoire avec les différents sites de protection et de classements (NATURA 2000, ZNIEFF de Type 1 et 2, Biotope, etc...). Son exploitation régulière permet d'appréhender l'ensemble de ces espaces en intégrant plusieurs paramètres tels que le foncier, les modes de gestion, etc...

Par ailleurs, ce logiciel de géolocalisation donne accès à un regard sur l'évolution des sites dans le temps et l'espace offrant ainsi la possibilité de se projeter dans des futurs projets de développement écologique. En effet, à une échelle réduite, le travail des connexions écologiques est alors beaucoup plus pratique et efficace.

En cas de projets de construction de bâtis ou d'infrastructures, son utilisation permet de proposer de manière stratégique des mesures d'évitement, de réduction, ou de compensation.

-IV- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

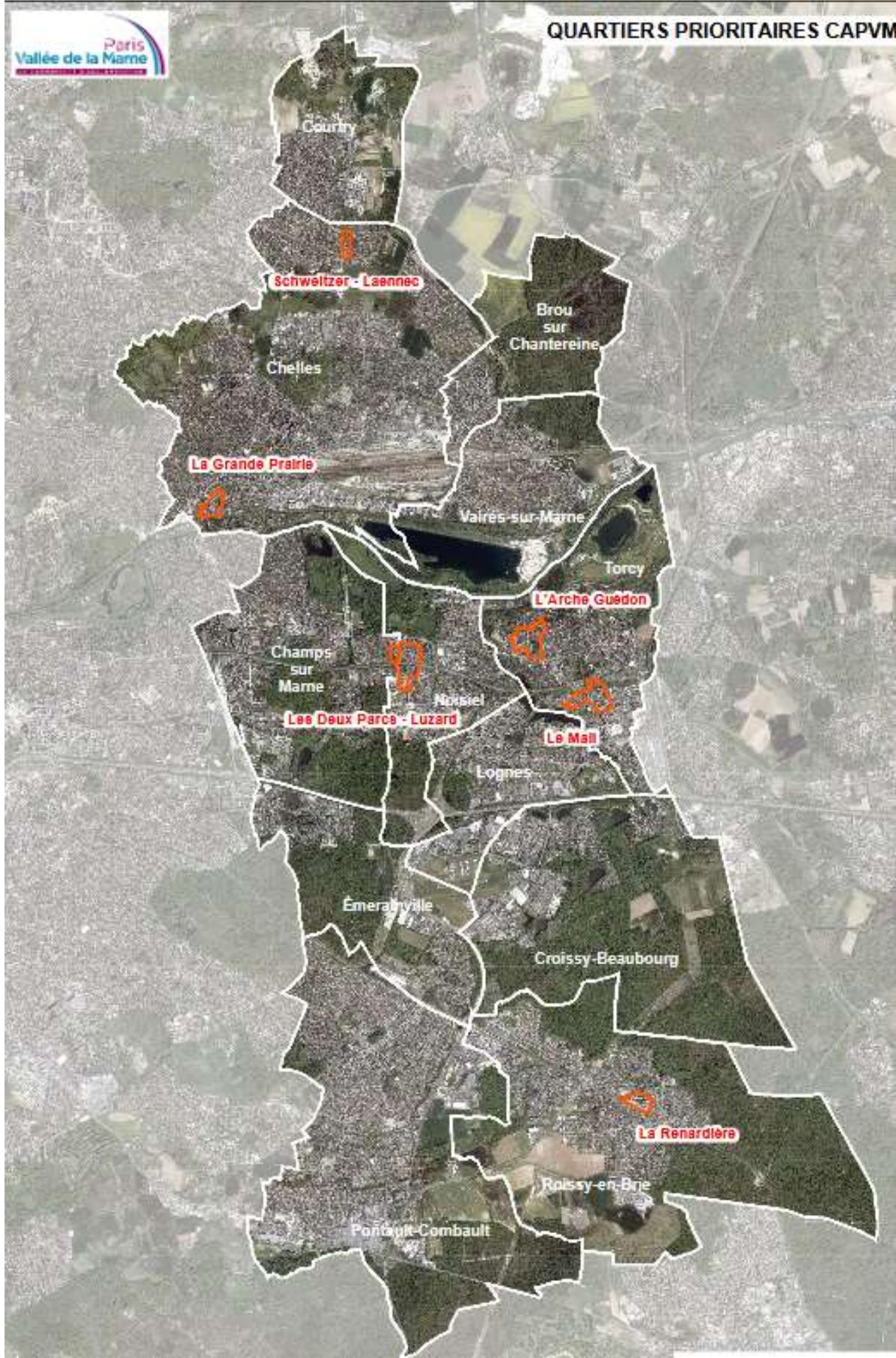
i. Emploi, insertion, et formation professionnelle

Paris-Vallée de la Marne s'inscrit pleinement dans la dynamique de lutte contre le chômage sur son territoire en permettant aux personnes en recherche d'emploi, quel que soit leur niveau de diplôme, d'entrer en relation avec les entreprises ou organismes en capacité de leur proposer des emplois.

a) La politique de la ville

5 communes du territoire de la CA Paris Vallée de La Marne Ville (Chelles, de Torcy, de Noisiel, de Champs sur Marne et de Roissy en Brie) ont des quartiers politique de la ville (QPV)

Au total, il y a 7 quartier QPV qui représentent plus de 14 600 habitants, soit 6% des habitants du territoire.



Ces quartiers sont les suivants :

Communes	Nombre d'habitant de la commune	Nom du quartier	Nombre d'habitant du quartier	Part/commune	Nombre de logement
Chelles	53 569	Grand Prairie	1 946	3,65%	200
		Schweitzer Laennec	1 057	1,98%	287
Roissy en Brie	22 718	La Renardière	1 911	8,42%	632
Torcy	23 471	Arche Guédon	2 677	11,54%	417
		Le Mail	3 848	18%	544
Noisiel	15 625	Les Deux parcs/Luzard	2 358	15%	714
Champs-sur-Marne	24 663	Les Deux parcs/Luzard	880	3,57%	

Des contrats de ville ont été signés par les communes concernées, l'Etat, la Communauté d'Agglomération, le département, l'éducation nationale, l'Agence Régionale de Santé Ile de France, la caisse d'allocation familiales, la caisse des dépôts et consignations, pôle emploi, la CCI, la CMA, et les bailleurs sociaux. La prorogation 2020-2022 des contrats de ville prolonge jusqu'à 2022 les 3 contrats de villes 2015-2020 (Marne et Chantereine, Val Maubuée, Brie Francilienne) signés en 2015.

Les contrats de ville les objectifs suivants :

- dynamiser l'emploi, l'insertion professionnelle et résorber le chômage
- multiplier les efforts pour le développement économique, l'inclusion et l'excellence numérique,
- accompagner les entreprises pour faciliter leur ancrage dans les territoires
- relancer la rénovation urbaine, renforcer les solidarités, la cohésion sociale et territoriale,
- restaurer le lien social et la citoyenneté, émanciper la culture, l'éducation et la petite enfance
- améliorer la mobilité
- prévenir toutes les formes de radicalisation, de délinquance et de discrimination.

b) Projet ANRU (renouvellement urbain) et centre aquatique

La communauté d'Agglomération Paris Vallée de La Marne comporte deux projets de renouvellement urbain : l'Arche Guédon à Torcy et les Deux Parcs-Luzard à Champs-sur-Marne et Noisiel. Les projets ANRU sont pilotés par l'Agglomération et les villes sur lesquelles ces projets sont situés. Ils visent à redynamiser les secteurs en difficulté en y créant d'avantage de mixité sociale, en y adaptant l'offre commerciale et de service, en restructurant l'espace public et en accompagnant les résidentialisation et réhabilitation de logements aidés que peuvent réaliser les bailleurs.

En Avril 2019, la convention de renouvellement urbain a été signée et elle porte principalement sur le quartier de l'Arche Guédon à Torcy. L'évolution de ce quartier est en cours et des clauses d'insertion ont été signés avec les bailleurs sociaux et les promoteurs du renouvellement urbain.

En Octobre 2019, le projet Deux Parcs-Luzard à Champs-sur-Marne et Noisiel ont été approuvés par le Comité technique paritaire de l'ANRU et la mise en œuvre de ce projet de requalification pourra se dérouler à partir de 2020.

En outre, un projet de centre aquatique intercommunal est en cours de concrétisation sur la ville de Champs-sur-Marne. Ce nouvel équipement assurera, là aussi, une part de clauses d'insertion à exploiter au bénéfice des habitants.

c) Signature d'une convention entre la SGP (Société du Grand Paris), la CAPVM, et les villes de Chelles et Champs-sur-Marne

La signature d'une convention entre la SGP, l'Agglomération, et les villes de Chelles et Champs-sur-Marne en juin 2017 garantit au moins 20 % des emplois générés par le chantier à des salariés en insertion issus du territoire. Ainsi, les habitants du bassin local d'emploi pourront en bénéficier en priorité. On parle ici d'un premier volet de 37 000 heures pour Champs, et environ 120 000 pour Chelles pour assurer la première phase de travaux (Juin 2017 – Juin 2021), à savoir les opérations de terrassement, de construction des fondations et de création des réseaux souterrains.

Puis en deuxième phase (2021-2030), viendra s'ajouter un second volet de clauses sociales, bien plus important en nombre d'heures, pour la construction des superstructures des pôles gares.

Pour la gare de Champs, en 2017 - 2018, malgré les difficultés de mises en œuvre, il y a eu 17 000h de clauses d'insertion. Des travaux de fondation de la grande gare Noisy-champs ont pu être menés, et permettre l'installation du tunnelier créant les voies souterraines de raccordement au gare. Début 2019 a vu la fin du lot dit « T2E », concernant l'arrière-gare de Noisy-Champs, avec près de 14.500h d'insertion réalisées pour 9.500 prévues.

L'année 2019 poursuit le développement des clauses d'insertion, avec une coordination importante entre l'Agglomération et les territoires limitrophes (Grand Paris Grand Est et Terre d'Envol) pour permettre aux habitants du territoire de profiter des opportunités d'emploi à proximité (notamment en Seine-Saint-Denis).

Le Grand Paris Express n'est pas qu'un moyen de transport, c'est aussi un projet structurant au profit des habitants et du développement du territoire.

d) Site internet emploi

emploi.agglo-pvm.fr est une initiative innovante de la Communauté d'agglomération. Gratuit et accessible sur le site Internet de l'Agglomération, le site est consultable depuis une tablette ou un smartphone. Cet outil numérique recense les offres d'emploi proposées sur l'agglomération Paris-Vallée de la Marne et facilite la mise en relation entre les habitants du territoire et les employeurs locaux. Les opportunités de stages, de formations ainsi que toute l'actualité locale liée à l'emploi y est présentée.

En quelques clics les recherches d'offres d'emploi, de stage ou de formation permettent aux habitants de rechercher un emploi proche de chez eux. Les démarches sont simplifiées et une alerte, en fonction de critères personnalisés, permet de les recevoir directement dans sa boîte mail.

Ce site est un levier important sur l'emploi de proximité. Il permet également de relayer les événements organisés sur le territoire en matière d'emploi

En 2018, plus de 6000 utilisateurs ont visité le site, pour près de 50.000 pages vues. 2 500 offres d'emploi ont été publiées sur emploi.agglo-pvm.fr en 2018. Les chiffres 2019 ne sont pas encore connus, mais le nombre d'offres diffusées est quasi-stable (12.400 au 1^{er} semestre contre 12.800 en 2018), témoignant de la robustesse du marché du travail sur le territoire de l'Agglomération.

e) Manifestations majeures pour l'emploi

En 2019, la CAPVM a organisé, 6 manifestations majeures en faveur de l'emploi :

- Semaine de l'Industrie : En Mars 2019, deux entreprises du territoire ont accepté d'ouvrir leurs portes (Brûleur AEM et E-Lomag) à près d'une vingtaine de jeunes inscrits. L'objectif de cette action était de valoriser les métiers de l'industrie auprès d'un public hétéroclite (jeunes, demandeurs d'emploi...).

- Job-Dating « Métiers en Tension » : En partenariat avec le Pôle Emploi, le Service Emploi a organisé à Chelles en mai 2019 un job-dating autour des métiers en tension sur le territoire. 8 entreprises ont participé à cette action, pour plus de 80 participants. L'objectif était de permettre aux publics, préalablement inscrits, d'avoir un entretien immédiatement avec les entreprises pour profiter des opportunités d'emploi disponibles.

- Information Collective autour du Service à la Personne (SAP) : Lors de cette session, organisée à Chelles en juin 2019, des publics fléchés par les partenaires de l'Agglomération ont pu découvrir les métiers du SAP présentés par la Plateforme SAP 77 et l'entreprise Shiva.

- Forum Objectif Emploi : La ville de Roissy-en-Brie a accueilli le 7 novembre 2019 le grand Forum Emploi de l'Agglomération. Avec près de 60 entreprises et plus de 1000 visiteurs présents, cette manifestation majeure a rencontré son public et un certain succès. De nombreuses animations étaient organisées (scène d'enquête, recrutement dans le noir, ateliers autour de la confiance en soi ou encore de l'entrepreneuriat au féminin...). Pour réussir cette action, l'Agglomération a pu compter sur les partenaires emploi du territoire (M2IE, Missions

Locales, Pôle Emploi...) et un partenariat avec l'UTEC d'Emerainville pour permettre à des jeunes stagiaires d'accueil de s'exercer à leur futur métier lors de cette action.

- **Information Collective Logistique** : Le 26 novembre prochain, l'Agglomération organise à Torcy une après-midi d'information autour des métiers de la logistique avec la présence de l'AFTRAL qui promouvra ses formations.

- **Matinale de l'Artisanat** : La seconde édition de cette manifestation va se dérouler à Pontault-Combault le 17 décembre prochain. L'objectif reste de faire découvrir, via des démonstrations, différents métiers de l'artisanat (chocolatier, menuisier...) grâce à des partenariats avec les organismes de formation. En outre, la promotion de la création d'entreprises reste un créneau majeur de cette matinale, ouverte à tous les publics (écoles, demandeurs d'emploi...).

f) Structures locales et subventions aux associations

Pour développer l'emploi, l'Agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs :

- **La DIRECCTE** assure une communication à destination des acteurs du service public de l'emploi (missions locales et Pôle emploi notamment) et est en lien avec les partenaires locaux du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatif.
- **Pôle emploi** (3 agences sur le territoire) assure une communication via son site et ses déplacements sur le terrain, notamment sur les emplois francs à l'adresse des QPV (quartiers politique de la ville), tout en poussant les candidats plus qualifiés et diplômés vers la création d'entreprise.
- **Attractivité77** propose les services de sa structure pour développer la communication et la coordination entre les acteurs en remontant les projets et les demandes de subvention au niveau régional.

Elle subventionne également les associations locales :

- **Missions locales** : Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes de 16 à 25 ans révolus, accompagner les parcours d'insertion, agir pour l'accès à l'emploi, observer le territoire, apporter une expertise, développer une ingénierie et participer, à l'animation du partenariat local
- **Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi (M2IE)** : Améliorer et développer des actions dans les domaines de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle pour répondre au mieux aux besoins de la population et des différents partenaires.
- **École de la 2e Chance** : Créer des parcours personnalisés au sein de promotions d'une dizaine de stagiaires sur une période de 8 mois en moyenne (pour un maximum de 24 mois) afin d'assurer l'insertion professionnelle et sociale par l'éducation et la formation des jeunes adultes.

- **Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest 77 (IINO77)** : Accompagner les publics autour du développement des clauses sociales permettant l'insertion de personnes en difficulté .IINO 77 est le facilitateur de l'Agglomération concernant la gestion des clauses d'insertion du Grand Paris Express. En outre, IINO 77 réalise également une mission d'ingénierie et de pilotage des clauses de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

g) Soutien aux actions de développement économiques

La CA Paris Vallée de La Marne accompagne plusieurs structures de développement économique

- Le BASE : Bureau d'accueil et de service aux entreprises

Il soutient la création, le développement et l'implantation des entreprises avec deux équipements dédiés. Son Bureau d'accueil et de service aux entreprises (BASE) propose des services pour accompagner les projets de création : centre de documentation, conseils personnalisés, réunions d'information et de diagnostics... En 2018, on recense :

267 porteurs de projet conseillés

31 créations effectives soutenues

140 entreprises rencontrées individuellement

19 créateurs d'entreprise du territoire ayant bénéficié de prêts d'honneur

- La MEI : Maison de l'Entreprise Innovante

La maison de l'entreprise innovante (MEI) est le fruit de la collaboration entre la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne. La MEI réunit différents services dédiés à la création d'entreprises : un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprise.

Elle a pour ambition d'attirer des entreprises provenant de secteurs de pointe tels que l'informatique, l'électronique, l'énergie, l'ingénierie, le bâtiment, la santé...

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Organisation d'animations et des formations permettant de faciliter l'usage du numérique notamment en lien avec les centres sociaux

- Partenariats AFILÉ77 ; ADIE

La CAPVM organise avec l'AFILÉ77 (prestataire de services) des rencontres de sensibilisation à la création d'entreprises, notamment l'accès à un service de proximité gratuit d'information et d'orientation sur le tissu économique et les dispositifs d'accompagnement et de suivi individuel local pour permettre aux jeunes de construire et développer leur projet de création d'entreprise.

L'ADIE contribue, dans le même sens, à la sensibilisation à la création d'entreprises en développant l'accès à l'entrepreneuriat par le micro crédit, notamment l'accompagnement du public exclu du système bancaire. Elle s'emploie à la sensibilisation et à la détection des porteurs de projets en s'appuyant sur un maillage partenarial du territoire pour appuyer la structuration financière des projets de création d'entreprises.

h) Aide à l'amélioration de l'habitat

En 2019, une enveloppe de 800 000 € est consacrée au développement et à l'amélioration de l'habitat. Cette enveloppe se répartit entre le parc public (pour 2/3 de l'enveloppe) et le parc privé (pour 1/3 de l'enveloppe).

Les aides financières sont accordées aux organismes HLM pour les aider à développer leur parc et à réhabiliter leur parc ancien :

- L'aide à l'amélioration vise les opérations permettant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et la résolution de dysfonctionnements majeurs. Les opérations doivent permettre de diminuer les charges des locataires.
- L'aide au développement de l'offre de logements concerne la construction neuve, l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) et l'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux.

Des aides sont également accordées aux propriétaires occupants (ayant des ressources modestes ou très Modestes selon les plafonds de l'Anah) et aux copropriétés. Ces aides permettent :

- D'accroître la performance énergétique des logements,
- D'adapter les logements des personnes en situation de handicap,
- D'améliorer l'état de logements nécessitant des travaux lourds (lutte contre l'habitat indigne),
- De rénover des copropriétés en grandes difficultés.

-V- L'épanouissement de tous les êtres humains

i. Elaboration du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, Paris - Vallée de La Marne a commencé en 2018 l'élaboration de son PPBE. L'agglomération a adhéré à l'association régionale BruitParif qui a réalisé les cartes de bruits stratégiques nécessaires à l'élaboration d'un programme d'action. Ces cartes sont consultables ici : <https://carto.bruitparif.fr/zone/CA%20Paris%20-%20Vall%C3%A9e%20de%20la%20Marne>

Les cartes stratégiques de bruit visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations, vis-à-vis des infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien).

Les cartes de bruit comportent, outre des documents graphiques, une estimation de l'exposition au bruit des personnes vivant dans les bâtiments d'habitation d'une part et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones cartographiées d'autre part.

L'élaboration du PPBE est en cours et le plan d'actions 2020-2025 devrait être finalisé début 2020.

L'élaboration du PPBE est réalisée en coordination le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PLH (Programme Local de l'Habitat).

ii. Projet alimentaire territorial

La CA Paris – Vallée déposera un dossier de candidature à l'appel projet 2019-2020 du Programme National de l'Alimentation. L'annonce publique des résultats est prévue au Printemps 2020.

Parce que la question d'une alimentation de qualité accessible à toutes et tous est désormais une préoccupation très importante chez nos concitoyens et concitoyennes, la communauté d'agglomération travaille à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial. Du mode de production au coût en passant par la distribution, chaque élément de la chaîne de production alimentaire doit participer de cette amélioration de la qualité de ce que nous consommons au quotidien.

De nombreux acteurs promouvant une alimentation et une agriculture saines, locales et durables existent déjà sur et autour du territoire de l'agglomération Paris Vallée de la Marne. Malheureusement, faute de structuration, ils ne peuvent répondre à la demande croissante de nos habitants de se nourrir mieux et autrement.

Dans le cadre de ce Projet Alimentaire Territorial, il s'agira de mettre en place des actions favorisant l'émergence d'un système alimentaire durable local qui rapproche la consommation individuelle et la restauration collective de la production agricole de proximité.

Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial pourrait permettre de conforter l'image nature de notre territoire et de souligner notre capacité à agir concrètement en faveur de l'économie et de l'emploi de proximité.

iii. Santé et prévention

La CAPVM exerce les compétences « Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport » et « Citoyenneté et prévention ». Si ces compétences sont facultatives, elles sont essentielles pour les 229 695 habitants confrontés à l'accessibilité aux soins, comme à une justice de proximité et un accompagnement sur tout processus de prévention santé, citoyenneté qui jalonnent leur quotidien.

a) Contrat Local de Santé

En 2019 la CA Paris – Vallée de La Marne initié l'élaboration d'un Contrat Local de Santé Intercommunal (CLS), pour répondre aux besoins du territoire, et notamment :

- Renforcement de la densité médicale et de l'offre de soins, en soutenant tout projet en émergence (MSP, regroupements médicaux...)
- Amélioration de l'accessibilité aux soins de tout public, et plus particulièrement, les publics fragilisés (enfants, jeunes, étudiants, personnes âgées, personnes en fragilité sociale)
- Une prise en compte des besoins en santé pour les « quartiers politique de la ville » (QPV), exigée dans les éléments constitutifs de tout CLS
- Cohésion territoriale des professionnels de santé et cohérence des parcours de soins
- Coordination des actions de prévention, en lien étroit avec les besoins du territoire

- Renforcer le positionnement de la CAPVM, comme acteur de santé porteur d'une stratégie globale à l'échelle de son territoire, dans tous les axes de ses compétences structurantes (mobilité/transport, urbanisme/habitat, environnement...)

Le plan d'actions 2019-2024 du Contrat Local de Santé a été validé lors du conseil communautaire du 10 Octobre 2019.

Les 4 axes stratégiques retenus sont les suivants :

- **Le renforcement de la CAPVM comme acteur de santé**

Si la CAPVM est fortement mobilisée sur les questions de santé, elle demeure une institution de création récente et encore relativement mal identifiée en la matière par certains acteurs. L'enjeu est ainsi de valoriser et développer ses actions au service de la santé de la population mais aussi de valoriser l'ensemble de ses partenaires, afin d'améliorer leur visibilité et leur connaissance réciproque et d'initier de nouveaux projets. L'enjeu est aussi de renforcer sa légitimité et ses capacités d'action en santé, tant auprès des professionnels que du grand public.

- **Le soutien à l'offre de santé sur le territoire**

L'offre de soins de proximité présente sur le territoire de la CAPVM de réelles faiblesses et fragilités et ne permet pas de répondre aux besoins de ses habitants de manière satisfaisante. Elle est en outre inégalement répartie tant en termes de nombre de professionnels qu'en termes de dynamiques, une partie du territoire bénéficiaient de la création récente de Maisons de santé pluriprofessionnelles, à Torcy et à Roissy-en-Brie, quand l'autre partie du territoire ne parvient pas à ce stade à en mener à bien. L'enjeu est ainsi de prolonger les actions de la CAPVM et de ses partenaires pour le renforcement de cette offre et le maillage de l'agglomération

- **La compréhension et la prise en charge des déterminants environnementaux de santé**

La CAPVM ne manque ni d'atouts ni de difficultés s'agissant des déterminants environnementaux de santé. Si elle bénéficie d'une grande proportion d'espaces « verts » sur son territoire, sa situation à l'est de la Métropole du Grand Paris se traduit par une exposition conséquente à la pollution atmosphérique et à des interrogations régulières sur la qualité des eaux. Sur le plan de l'urbanisme ou de l'habitat, les constructions et l'aménagement de l'espace ont pu se révéler d'une qualité inégale ; la part de logements potentiellement indignes y est en outre plus élevée qu'à l'échelle du département, en particulier sur le nord du territoire (entre 2% et 4% en moyenne communale contre 2.3% à l'échelle du département). L'enjeu est ainsi de renforcer la compréhension des différents déterminants environnementaux de santé, mais aussi de mieux les intégrer dans les politiques de l'agglomération ou les constructions et opérations d'aménagement qui peuvent y avoir lieu.

- **L'accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire**

La CAPVM est la communauté d'agglomération la plus peuplée de Seine-et-Marne et accueille une population caractérisée notamment par sa grande diversité sociale. Si elle peut s'appuyer sur des acteurs nombreux et engagés, ceux-ci doivent être soutenus et accompagnés afin de répondre au mieux, avec la CAPVM et les autres signataires du CLS, aux besoins de santé de la population –notamment en matière de prévention ou de renforcement de la capacité d'action des citoyens eux-mêmes.

b) Suivi et/ou soutien des projets de Maison de Santé en émergence

- Chelles : projet de centre de soins non-programmés, rue Saint-Bathilde, avec un soutien à la mise en place dans le cadre de la nouvelle réglementation à venir. Suivi et accompagnement de la procédure d'appel contre la décision de l'Ordre des Médecins de Seine et Marne
- Vaires-sur-Marne : projet d'une MSP dans 450m², avec 2 médecins et 2 urgentistes, des kinésithérapeutes, des infirmières... Accompagnement technique en 2018, poursuite en 2019

c) Prévention

Les actions suivantes ont été reconduites en 2019 :

- « Journée prévention des scolaires – Courir pour Curie », les forums addiction, l'animation de l'exposition « Moi, jeune citoyen », etc
- Développement de l'action Peace & Love à destination des établissements scolaires et des missions locales
- Coordination et renforcement des actions de dépistage du SIDA et des infections sexuellement transmissibles, en lien avec les opérateurs, le CeGIDD (centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic) et l'association AIDES 77 : développement de la campagne de communication
- Développement des actions de prévention auprès des publics jeunes fragilisés des QPV, comme du réseau des Missions Locales du territoire
- Organisation de 3 journées d'information collectives sur des thématiques d'accès au droit, animées par le réseau des Maisons de justice et du droit.
- Participation et animation de stands prévention santé lors d'événements organisés par des partenaires sur des thématiques concernant des publics jeunes, personnes âgées, populations actives..
- Campagne de prévention « Octobre Rose » : actions de sensibilisation auprès des femmes concernant le dépistage du cancer du sein
- Mise en place de dispositifs partenariaux avec les 12 villes du territoire (type appel à projet) pour mieux répondre aux besoins spécifiques sur des thématiques définies

iv. Pratiques sportives

a) Les équipements

La CA PVM dispose d'un réseau de 5 piscines :

- Piscine Robert Preault à Chelles
- Piscines de Vaires-sur-Marne
- Piscines de l'Arche Guédon à Torcy
- Piscine Emery à Emerainville
- Piscine du Nautil à Pontault Combault

Après vingt ans de fonctionnement, le Nautil a bénéficié en 2017 et 2018 d'importants travaux d'extension et d'amélioration de ses installations, principalement dans les espaces aquatique et forme.

Les deux halls ont été reconfigurés et de nouvelles banques d'accueil installées. Les circulations ont été repensées pour éviter le croisement des usagers en zones sèches et humides dans l'espace aquatique. Cela améliore les flux de publics et la propreté. Le confort d'utilisation de l'équipement a également été repensé avec la rénovation et la reconfiguration des vestiaires. Une nouvelle salle de cours collectifs de 345 m² a été construite pour agrandir l'espace forme. Le plateau de musculation a vu sa surface de pratique augmenter de 150 m². Parallèlement, les deux vestiaires dédiés à l'espace forme ont été intégralement restructurés pour doubler la capacité d'accueil.

b) Les événements sportifs

Paris - Vallée de la Marne a renouvelé en 2018 l'organisation de l'Oxytrail (manifestation sportive, festive, familiale et éco-responsable, avec au programme 3 courses mi-nature mi-urbaines (5, 13 et 23 km), des courses enfants, des animations (échauffement musical, jeux ludiques, ateliers découverte et sensibilisation, groupes de musique, stands de récupération et de nutrition) et des services (garderie enfants, accueil gare et parkings, parking vélos, douches, snack...).

Cette 6e édition a été marquée par les indicateurs suivants :

- Plus de 5 500 participants (record)
- 9ème trail de France (en termes de nombre d'arrivants)
- 44% des participants habitant la Seine et Marne, 55% l'IDF, et 4% la province
- 11 000 m2 d'animations et de services pour les participants et les spectateurs

Cet événement intègre une démarche développement durable : tri des déchets, distribution de sacs durables, réemploi de signalétique, accompagnement en vélo, emploi de peintures biodégradables, de papier recyclé, ravitaillement bio ou équitable, démarche sociale (partenariat « Restau du cœur »), collecte de baskets pour second usage, initiation aux gestes qui sauvent, ...

La CAPVM accompagne le club UMS – Handball de Pontault Combault pour sa montée en « starligue », plus haut niveau français de compétition pour ce sport.

Dans le cadre cet accompagnement il est également prévu :

- De permettre à un large public, notamment les plus jeunes, de pouvoir assister à des compétitions de haut niveau
- De participer à la création d'un Plan Handball Paris Vallée de La Marne, qui organise la promotion du Handball sur le territoire : actions de formations de sportifs et d'encadrants et détection, afin d'organiser une filière de recrutement visant à consolider la structure de haut niveau, par le développement de liens entre le club évoluant au plus haut niveau et les autres clubs locaux visant tout à la fois à organiser la progression de l'ensemble des clubs et à pérenniser une filière formatrice

v. Diffusion culturelle

a) Les équipements

La CA PVM dispose d'un réseau de 9 équipements dédiés à la musique, à la danse et au théâtre :

- Conservatoire Simone-Veil à Courtry
- Conservatoire Le Kiosque à Brou sur Chantereine

- Conservatoire Jacques Higelin à Chelles
- Conservatoire Olivier Messiaen à Vaires sur Marne
- Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba à Torcy
- Conservatoire à rayonnement départemental Val Maubuée à Noisiel
- Conservatoire Lionel Hurtebize à Champs sur Marne
- Conservatoire Nina Simone à Pontault Combault
- Conservatoire de la Ferme d'Ayau à Roissy en Brie

En 2018, l'agglomération a engagé les travaux de rénovation du conservatoire de Roissy en Brie (1M€) et d'extension de celui de Chelles (5M€).

L'agglomération dispose également de de 3 studios d'enregistrement, 2 auditoriums, 1 salle de spectacles (Les passerelles) et 1 scène nationale (La ferme du Buisson).

Le nouveau conservatoire intercommunal de Pontault-Combault, d'une surface de 2600 m², a ouvert en septembre 2019. Il comprend un auditorium, seize salles de cours de musique, trois salles de cours de danse et une salle de cours de théâtre. Le montant des travaux s'élève à 9,5 millions d'euro.

La CAPVM est également équipé d'un réseau de 13 médiathèques :

- Médiathèque Simone-Veil à Courtry
- Médiathèque Olympe-de-Gouges à Chelles
- Médiathèque Jean-Pierre-Vernant à Chelles
- Médiathèque Le Kiosque à Brou-sur-Chantereine
- Médiathèque Jean-Sterlin à Vaires-sur-Marne
- Médiathèque du Ru de Nesles à Champs sur Marne
- Médiathèque de la Ferme du Buisson à Noisiel
- Médiathèque de l'Arche Guédon à Torcy
- Médiathèque du Segrais à Lognes
- Médiathèque George-Sand à Croissy Beaubourg
- Médiathèque d'Emery Raphaël-Cuevas à Emerainville
- Médiathèque François-Mitterrand à Pontault Combault
- Médiathèque Pierre-Thiriot à Pontault-Combault
- Médiathèque Aimé-Cesaire à Roissy en Brie

La CAPVM dispose également d'un Office de tourisme. Il s'appuie sur trois points forts du territoire : le patrimoine historique et industriel, les trames vertes et bleues ainsi que les œuvres urbaines de la Ville nouvelle. Pour faire découvrir Paris - Vallée de la Marne, l'Office de tourisme contribue à mettre en avant la richesse locale : le château de Champs-sur-Marne, la Ferme du Buisson, la chocolaterie Menier, la Cité ouvrière de Noisiel, le pôle culturel de la Ferme d'Ayau, le Centre photographique d'Île-de-France, le fort de Chelles, les bords de Marne, les parcs, le pavillon Louis-XIII à Vaires-sur-Marne, les ruines du moulin à Chelles, les îles de loisirs, le musée Alfred-Bonno...

b) Spectacle vivant

L'agglomération a renouvelé en 2019 le festival « Par Has'Art » qui a proposé pendant plusieurs jours au début de l'été des spectacles gratuits dans toutes les villes de l'agglomération.

L'équipe de la direction du spectacle vivant a intégré dans son projet de service les enjeux du développement durable, en particulier les trois finalités prioritaires suivantes : cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; épanouissement de tous les êtres humains ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Un point de vigilance portera sur la gouvernance du projet : le « Comment » sera mise en œuvre la concertation lors de l'élaboration, le pilotage, l'évaluation et l'amélioration continue du projet.

vi. Enseignement

Sur son territoire l'agglomération accueille en son sein un pôle de recherche et d'enseignement innovant : 1 université, 7 grandes écoles, 18 000 étudiants, 34 laboratoires de recherche, 1 cluster ville durable.

Les actions menées en matière d'enseignement supérieur sont pour l'essentiel formalisées par une convention-cadre signée avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et la Communauté d'Universités et d'établissement Paris-Est. Elle fixe les modalités d'intervention des partenariats portant sur la promotion du campus telles que la Journée Portes Ouvertes, l'adhésion et la participation à la chaire d'Economie Sociale et Solidaire de l'UPEM, le soutien à l'organisation d'événements scientifiques ponctuels ou réguliers...

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont pour l'essentiel situés à la Cité Descartes et concentrent à eux seuls 25% de la recherche française sur le thème de la ville. À cet égard, le projet de création de la nouvelle université Gustave Eiffel, qui doit voir le jour début 2020, modifie profondément le paysage local de l'enseignement supérieur et nous invite à relever collectivement des défis majeurs autour des questions auxquelles les aires urbaines devront répondre mais également du développement des relations entre le campus et les habitants du territoire.

a) Digital U (Grande Ecole du numérique)

Digital U a recruté 17 étudiants pour sa troisième promotion Digital U au cours de l'année. Créée pour accompagner les jeunes vers l'emploi, Digital U a été lancée par la M2IE (Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, avec le soutien financier de la CAPVM, de la Région Ile-De-France et de l'Etat, au titre du label Grande Ecole du Numérique.

Destinée aux jeunes de moins de 30 ans, elle n'exige aucun prérequis de diplôme pour intégrer cette formation qui s'adresse aux personnes éloignées du système scolaire ou de l'emploi. Les seuls critères d'intégration sont la motivation et l'intérêt portés par le candidat aux métiers du numérique.

Après une préformation à la M2ie, d'octobre à mars, visant à aider les jeunes à déterminer leur projet professionnel dans le numérique, les cours à l'Université débutent en mars à la Centrif' pour une formation intensive de quatre mois fortement axée sur des réalisations concrètes et en partie assurée par des élèves ingénieurs et des enseignants chercheurs. Ce premier diplôme universitaire en poche, les étudiants pourront chercher du travail ou s'orienter vers quatre autres diplômes universitaires (qui nécessitent encore six mois d'études et deux mois de stage)

permettant de devenir administrateur de bases de données, web designer, community manager ou technicien BIM (Building Information Modelling).

Le 18 décembre dernier, les 23 élèves de la promotion 2018 de la Grande Ecole du numérique se sont vus remettre leur diplôme par Monsieur le sous-préfet de Seine-et-Marne à Torcy en présence de l'ensemble des partenaires du projet. Parmi eux, 6 diplômés de la Digital-U se sont inscrits à la rentrée 2019-2020 à l'Université en vue d'obtenir un DU.

b) Projet I-site *Future*

Paris - Vallée de la Marne soutient depuis l'origine la création d'un pôle de formation et de recherche de rang mondial sur le thème de la ville de demain, centré à la Cité Descartes à Champs-sur-Marne. Ce projet à 10 ans, labellisé en 2017 dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, s'appuie sur un projet scientifique d'envergure structuré autour de 3 défis : les villes économes en ressources, les villes sûres et résilientes et les villes connectées.

L'accent est porté sur l'interdisciplinarité, notamment entre sciences sociales et sciences de l'ingénieur, l'expérimentation multi-échelles, du laboratoire au démonstrateur, et sur la co-innovation avec les partenaires socioéconomiques.

Future est porté par la Communauté d'universités et d'Etablissement Paris-est. Sa mise en œuvre opérationnelle passe notamment par l'intégration de 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche existants au sein d'une université nationale : l'université Gustave Eiffel qui verra le jour le 1^{er} janvier 2020.

Avec ce projet, l'agglomération se positionne comme un territoire d'innovation et de solutions pour la ville durable et incite fortement à la mise en cohérence du territoire avec l'objet même de cette future grande université. L'environnement de celle-ci doit refléter et promouvoir l'approche durable de notre territoire dans un contexte partenarial accru.

c) Participation aux Future Days – 27-28 novembre 2019 – Cité Descartes

Paris-Vallée de la Marne soutient et participe à l'organisation de l'événement *Future Days* piloté par Université Paris-Est. Les 27 et 28 novembre prochains seront l'occasion de faire le point sur l'état des connaissances, académiques et pratiques autour du thème : **Héritages et anticipations urbaines**.

Ainsi, un millier de congressistes, issus des mondes académique et socioéconomique, sont attendus pour échanger, à l'occasion des conférences, tables rondes et ateliers programmés, autour des défis environnementaux, climatiques, économiques et sociaux que les villes et les métropoles sont amenées à relever.

d) Diffusion du campus au-delà de la Cité Descartes et sur l'ensemble du territoire.

Des établissements d'enseignement supérieur (Université Paris-est Marne-la-Vallée, Ecole nationale des ponts et chaussées, notamment) mènent déjà régulièrement des actions auprès

des collégiens et lycéens de notre territoire. L'agglomération amplifie cet effet *via* deux principaux éléments : la **structuration d'un réseau d'acteurs** de la culture scientifique et technique (détection, mise en réseau, promotion) et la coordination de la **fête de la science** à l'échelle de l'agglomération. Ces actions, qui contribuent à la cohésion sociale du territoire sont menées en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche situés à la Cité Descartes. Elles seront amenées à se poursuivre et s'amplifier au travers de la mise en œuvre du projet de **Fabrique des savoirs**, qui vise à développer les interactions entre les académiques et les habitants au travers d'actions de diffusion de la culture scientifique technique et industrielles (CSTI), et de médiation, s'appuyant sur les divers acteurs locaux.

-VI- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

i. Gestes éco-citoyens réalisés au restaurant communautaire

L'association de réinsertion en activité au potager du château de Champs sur Marne fournit des bacs compost à la CA PVM et vient récupérer :

- Pluches de compost
- Serviette en papier

Le gaspillage alimentaire a été fortement réduit grâce aux actions suivantes :

- Réduction de la taille des assiettes et des louches
- Les produits non servis et non consommés peuvent être gardés jusqu'à 3 jours
- Attention particulière aux retours plateau

D'autres actions sont mises en place par le restaurant communautaire :

- Récupération/valorisation des huiles de friture ;
- Tri des canettes, des cartons, et des bouteilles d'eau (pour recyclage)
- Achat de produits bio (yaourts notamment)
- Proposition de plats végétarien

ii. Démarche développement durable pour les grandes réunions

Afin de limiter la quantité de déchets, une démarche développement durable est mise en place pour certaines grandes réunions. L'eau et le café sont servis dans des verres et des tasses biodégradables. L'eau est servie dans des brocs et le café est en pot (pas de capsule à usage unique).

iii. La gestion des déchets

La CA Paris Vallée de La Marne exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

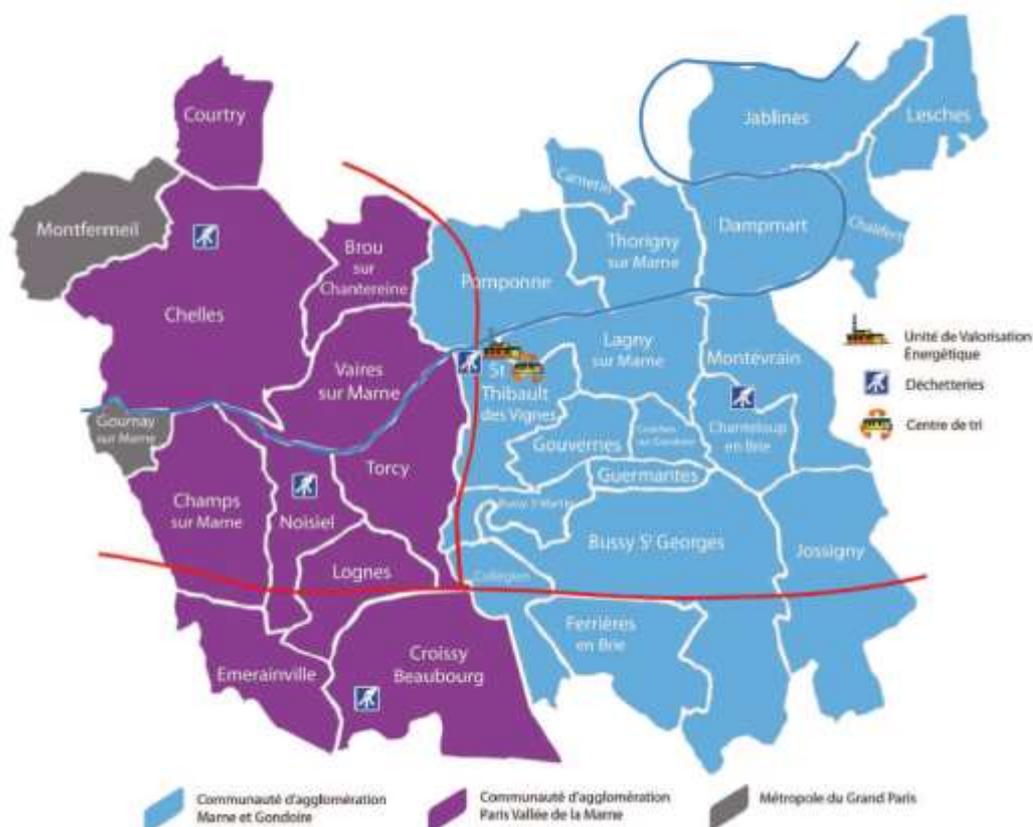
Cette compétence a été déléguée à 2 syndicats intercommunaux :

- Le SIETOM pour les communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault

- Le SIETREM pour les communes de : Brou-sur-Chantereine, Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry, Lognes, Noisiel, Champs-sur-Marne, Emerainville, Croissy-Beaubourg.

a) Le SIETREM

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET LES EQUIPEMENTS



Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 164 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec des

Le SIETREM, par délibération du 6 Décembre 2017, a adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ce PLPDMA se fixe les 4 objectifs globaux suivants :

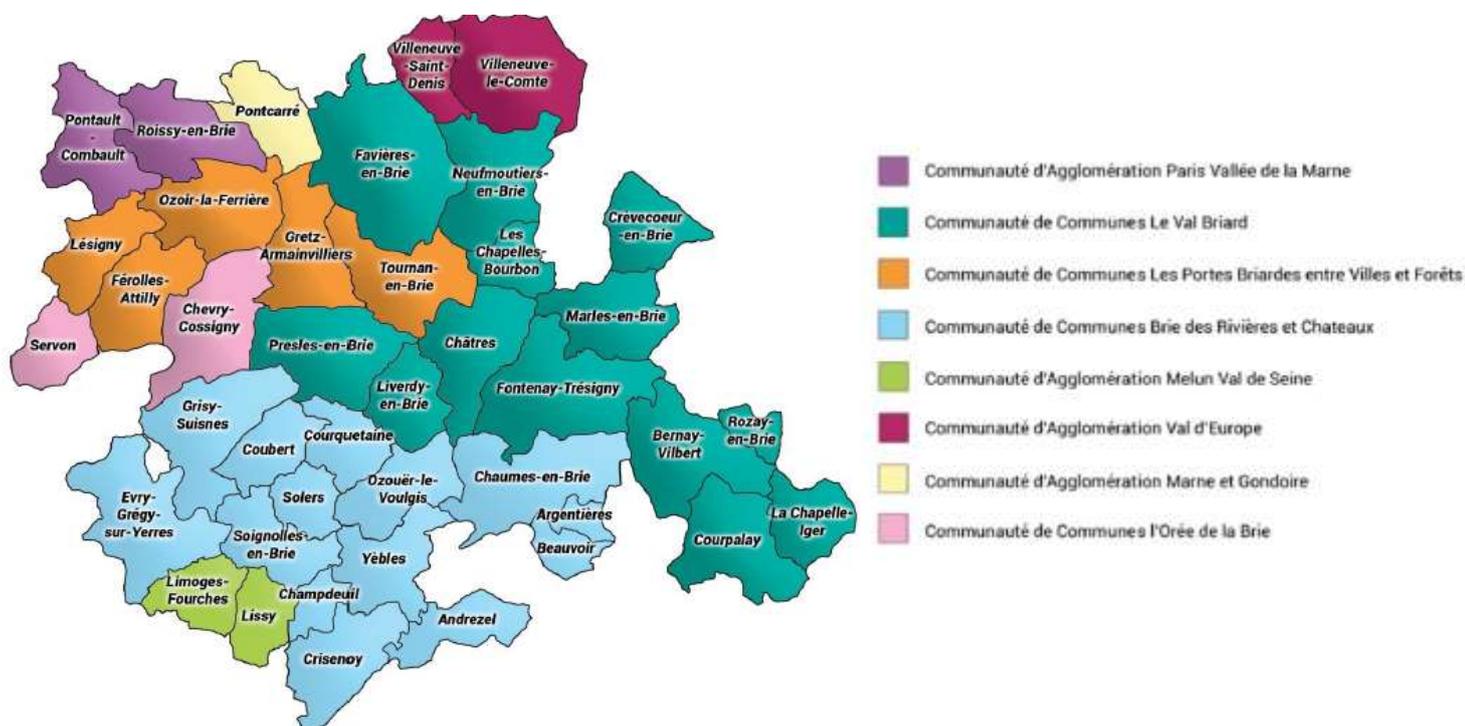
- **Réduire de 10% le poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A)** par habitant en 2020. En 2010, la quantité des D.M.A était de 483 kg/hab. Dans un même temps, il s'agira de diviser par 2 le gaspillage alimentaire d'ici à 2025
- **Réduire la nocivité des déchets** par une réduction de l'utilisation des produits générant des déchets dangereux par un traitement approprié de ces derniers

- **Accompagner la population à un changement de comportement** et une consommation plus durable
- **Développer la mobilisation et la coopération des collectivités adhérentes** au SIETREM d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...)

Plus d'informations sur le rapport annuel 2018 du SIETREM :

- Rapport complet : <http://www.sietrem.fr/category/10-les-rapports-d-activites.html?download=985>
- Le rapport synthétique : <http://www.sietrem.fr/category/10-les-rapports-d-activites.html?download=987>

b) Le SIETOM



Le SIETOM est un syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Il a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers de 41 communes (dont Pontault-Combault et Roissy Brie) qui comptent au total 160 000 habitants.

Le SIETOM a également adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Plus d'informations sur le rapport annuel 2018 du SIETOM : <https://www.sietom77.com/wp-content/uploads/2019/10/RA-2018-Web-version.pdf>